



Procès-verbal de la 23^e séance de la commission consultative (Cocosol), 11 mai 2021

Date : 11 mai 2021
Lieu : Vidéoconférence (Skype for Business)

Numéro de dossier : 924-3719/5/2

Présidence :	Luzius Mader	Président Ancien délégué du DFJP aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et ancien directeur suppléant de l'OFJ
Membres :	Elsbeth Aeschlimann	Ancienne représentante des points de contact cantonaux
	Urs Allemann-Cafilisch	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
	Laetitia Bernard	Travailleuse sociale au centre de consultation LAVI du canton de Fribourg, ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée
	Christian Raetz	Ancien chef du Bureau cantonal de médiation du canton de Vaud
	Theresia Rohr	Personne concernée
	Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale du canton de Berne et présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'archives suisses (CDA)
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
Ex officio :	Reto Brand	OFJ / chef de l'unité MCFA
	Yves Strub	OFJ / unité MCFA
Procès-verbal :	Simone Anrig	OFJ / unité MCFA



1. Salutations et communications

Le président ouvre la séance à 10 h et souhaite la bienvenue aux membres de la commission consultative.

Le procès-verbal de la précédente réunion en date du 2 mars 2021 a déjà été approuvé.

Les documents relatifs à la réunion du jour ont été envoyés aux membres de la commission il y a environ deux semaines. Tout le monde les a visiblement reçus.

Le président n'a pas de communication à faire.

Reto Brand signale deux interventions parlementaires d'actualité, qui pourraient s'avérer intéressantes, mais auxquelles le Conseil fédéral n'a pas encore répondu :

- le postulat 21.3328 de la Conseillère nationale Gabriela Suter du 18 mars 2021 (« Essais de médicaments sur des personnes en Suisse. Examen historique complet »)¹
- l'interpellation 20.4386 de la Conseillère nationale Laurence Fehlmann Rielle du 2 décembre 2020 « Stérilisation de femmes avec déficiences mentales. Etat des lieux »² (il n'est pas encore clair si l'unité MCFA est concernée).

Reto Brand informe par ailleurs la commission que le nombre des demandes de contribution de solidarité adressées à l'OFJ est, ces derniers temps, relativement constant : il oscille entre 50 et 80 par mois. A ce propos, on se demande s'il ne conviendrait pas de rappeler au public, et sous quelle forme, que le délai qui existait précédemment pour déposer une demande a été supprimé. Laetitia Bernard précise que les points de contact cantonaux vont prochainement solliciter l'OFJ pour que la suppression du délai à compter du 1^{er} novembre 2020 refasse l'objet d'une information.

2. Discussion de dossiers particuliers

a) Cas traités par voie de circulaire (listes mensuelles)

Depuis la dernière réunion, les membres de la commission ont reçu pour examen, dans la liste mensuelle de février 2021, 47 nouvelles demandes, auxquelles l'unité MCFA a recommandé de donner une suite favorable. Le président a procédé à un contrôle aléatoire de cette liste et souhaite discuter d'un cas concret. Pour 6 autres dossiers, l'unité MCFA avait émis un avis négatif, la demande étant manifestement infondée, et les membres de la commission n'ont pas soulevé d'objection dans le délai imparti.

La liste mensuelle de mars 2021 contenait 48 dossiers soumis aux membres de la commission pour approbation. Le président en a contrôlé 6 au hasard et souhaitait aborder lors de la présente réunion un cas concret. A la demande de l'unité MCFA, cependant, l'ensemble des 6 dossiers ont été soumis à la commission consultative afin de clarifier et préciser la pratique.

Ces derniers mois, l'unité MCFA a procédé à plusieurs améliorations dans le traitement des dossiers et dans la rédaction des fiches de cas. Afin d'illustrer la nouvelle version de ces fiches, où la situation invoquée par la personne concernée à l'appui de sa demande est reprise avec l'avis motivé de l'unité MCFA à l'attention de la commission consultative, deux dossiers du mois d'avril ont été mis à l'ordre du jour de la réunion de ce jour. Pour tous les autres cas de la liste mensuelle d'avril 2021 ayant reçu un préavis favorable, le délai pour prendre position court toujours.

La discussion des 9 cas susmentionnés, issus des listes de février, mars et avril 2021, offre à la commission consultative l'occasion de dire si, en l'occurrence, a) les faits sont assez clairs ou connus pour permettre une décision ; b) les événements rapportés et les informations fournies dans la demande sont suffisamment crédibles ; c) tous les éléments nécessaires pour justifier de la qualité de victime sont réunis. Les résultats de la discussion peuvent être résumés comme suit :

¹ <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20213328>

² <https://www.parlament.ch/de/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20204386>

- les modifications concernant la structure et le contenu des rubriques de la fiche de cas (à en juger par les deux exemples du mois d'avril) ont été favorablement accueillis ;
- dans 8 cas, la commission a suivi la proposition de l'unité MCFA et délivré un avis favorable, même si ponctuellement la motivation ou l'appréciation aurait pu être formulée de manière plus nuancée ;
- dans le dernier cas, les informations du demandeur sur son placement en foyer n'ont pas été jugées suffisantes ou crédibles. L'unité MCFA a donc été chargée de procéder à des vérifications supplémentaires.

b) Cas abordés dans de précédentes réunions

Il restait 4 dossiers abordés dans de précédentes réunions et qui n'avaient pas encore pu faire l'objet d'une décision. Forte des éclaircissements obtenus entre-temps, la commission consultative recommande d'accepter trois des demandes et, dans le dernier cas, de procéder à des vérifications supplémentaires.

c) Nouveaux cas

Pour la réunion de ce jour, la commission consultative a reçu pour avis 6 nouveaux dossiers, pour lesquels l'unité MCFA propose soit une discussion, s'agissant de cas limite, soit un rejet. Après discussion approfondie de chacun des cas, la commission recommande d'accepter 2 demandes et d'en rejeter 4.

3. Projets d'entraide (situation actuelle)

Reto Brand informe la commission consultative que, pour les « bistrotts d'échange », la première période de trois ans touche à sa fin. En raison de son grand succès, le projet doit cependant être poursuivi ; c'est pourquoi une demande a été déposée en ce sens. Tous les critères étant remplis, une prolongation pour une nouvelle période de trois ans a été accordée. L'offre des bistrotts d'échange n'a cessé de se développer et a dû être adaptée à cause de la pandémie. Il s'agit d'un projet d'entraide de première importance, qui permet également aux personnes concernées et aux victimes de s'informer et d'échanger leurs expériences (art. 12 OMCFA). La loi autorise l'OFJ à le soutenir financièrement, alors même qu'il s'agit d'une initiative privée.

Le projet d'entraide « Visages du souvenir » est en bonne voie bien lui aussi. On a dû procéder à de légers ajustements au niveau de l'organisme responsable et dans les modalités de paiement (afin de garantir les liquidités).

L'OFJ soutient en outre le projet-pilote de Pro Senectute et de la fondation Guido Fluri « Vieillir dignement ». Des aidants sont formés, qui peuvent, grâce à leur propre expérience des mesures de coercition et des placements extrafamiliaux, sensibiliser le personnel des EMS à ces questions et conseiller directement les personnes concernées qui ont besoin d'aide.

4. Questions diverses

Reto Brand signale que l'OFJ, en vue de la mise en œuvre du projet « Diffusion et exploitation des résultats de l'étude scientifique » (voir le procès-verbal de la 22^e séance, du 2 mars 2021, point 1), a pu recruter deux personnes qui, en raison de leur activité précédente, disposent d'une grande expérience et de la sensibilité nécessaire en ce qui concerne les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux. Cela a le grand avantage d'éviter une longue période de familiarisation avec la matière. Par ailleurs, la responsable du secrétariat de l'unité MCFA partira en retraite cet été et la procédure de recrutement pour la remplacer est en cours.

La prochaine réunion de la commission consultative aura lieu le 24 août 2021, probablement de 10 h à 16 h, selon des modalités qui seront arrêtées quelques jours à l'avance.

Numéro de dossier : 924-3719/5/2

Le président remercie tous les membres de la commission et les collaborateurs de l'unité MCFA pour leur participation active et leur collaboration constructive à la réunion de ce jour. La séance est levée à 14 h 55.